

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn
(8) JEAN ANDRE GEYNET (1765 - ?)

CHAPITRE IV

Après la rupture

A la longue cependant, Marie Joseph Achille Le Bel s'aigrit des désordres de son beau-frère. A la fin du Premier Empire, il se décide donc à le remplacer par Auguste Mabru, le second fils de sa sœur aînée Marie-Anne Charlotte, de Clermont-Ferrand. Jean André Geynet et son épouse doivent déguerpir en mars 1815 et abandonner tous leurs droits sur la moitié des usines, château et domaine agricole du Pechelbronn. Selon toute apparence, leur logement au « château » est immédiatement occupé par Auguste Mabru et sa nouvelle épouse, dernière sœur de la propre épouse de Marie Joseph Achille Le Bel. Le congédié s'installe alors comme marchand de bois au bourg voisin de Woerth-sur-Sauer, dans l'ancien château des comtes de Hanau-Lichtenberg. Pour autant, il ne réussit pas à redresser ses affaires. Assailli par les créanciers, son épouse Rosalie demande la séparation des biens, qu'elle obtient par un jugement du tribunal de Wissembourg du 18 juillet 1827. Elle s'occupe ensuite d'obtenir, par voie judiciaire, le règlement des impayés de son mari.

Puis c'est le début de la mésentente. Jean André Geynet se désintéresse de plus en plus de ses fonctions de directeur de la mine et usine du Pechelbronn, marquant parallèlement une préférence toujours plus prononcée pour le négoce du bois au détail.

Aussi, Marie Joseph Achille Le Bel se décide-t-il en 1812-1813 (la date reste incertaine) de remplacer son beau-frère par son neveu Antoine Mabru, dit Auguste, qui est le second fils de sa sœur aînée Marie-Anne Charlotte de Clermont-Ferrand. Celui-ci, en effet, bien qu'âgé de 32 ans déjà, n'avait toujours pas trouvé à s'employer professionnellement après son double échec aux concours d'entrée de l'Ecole Polytechnique de Paris. Jusqu'au décès de son grand-père en 1808, à l'âge de 85 ans, il lui avait servi d'homme à tout faire. Mais depuis, il n'avait pas d'autre occupation que la collection, avec son beau-frère Benoît Monestier, de curiosités géologiques, trouvées aux quatre coins de l'Auvergne volcanique. Alors, autant l'occuper utilement avec les bitumes du Pechelbronn !

Pechelbronn mal administré

Au demeurant, les comptes du Pechelbronn avaient un urgent besoin d'être redressés. « *M. Lebel n'avait que de dettes* », écrit Auguste Mabru, en se remémorant l'époque de son arrivée en Alsace du nord (1). Vers 1806, il lui avait fallu vendre « *pour 60 000 francs de biens patrimoniaux pour parer à la ruine prochaine de cette usine* » (2). Et selon toute apparence, Jean André Geynet n'avait jamais été à la hauteur de ses responsabilités. « *Ne pouvant descendre dans ses puits*, poursuit Auguste Mabru, *Joseph Achille Le Bel s'en rapportait à la personne chargée de sa confiance. Trop confiant, il a laissé la chose principale en des mains inhabiles et souvent peu fidèles* » (2).

Les déclarations remises à l'administration fiscale étaient d'autre part « *grossièrement fautive et remplies de choses hasardées et impossibles. Elles avaient été faites par un homme, qui n'ayant jamais su observer et tenir aucun compte en règle, compromettait chaque jour les intérêts du Sr Lebel par son ignorance et ses infidélités* » (3). De toute évidence, cette dernière allusion désignait, elle aussi, le pauvre Jean André Geynet.

Auguste Mabru écrit encore : « *Cette maison et cet établissement (étaient) mal administrés. Des biens de grande valeur ont été vendus pour solder des dettes qu'on aurait dû éviter. Les Juifs venaient porter le prêt de la semaine pour les ouvriers* » (4).

Au surplus, le bruit s'était répandu que la fabrication des graisses d'asphalte avait cessé et qu'elles étaient par conséquent devenues introuvables dans le commerce. Marie Joseph Achille Le Bel avait alors du insérer dans le *Supplément au Courrier de Strasbourg* du dimanche 7 juillet 1811 un petit entrefilet en langue allemande, affirmant que cette rumeur était infondée et que les graisses du Pechelbronn étaient au contraire disponibles en larges quantités et de la meilleure qualité, contrairement aux graisses frelatées, mêlées de résine de pin, que livraient leurs contrefacteurs (5).

En se montrant appliqué et dévoué, Auguste sut donc rapidement se rendre indispensable. Dès l'année 1813, il se chargea des déclarations administratives (4) avant de se voir confier courant 1814 la direction des travaux de la mine. Marie Joseph Achille Le Bel avait d'autant plus besoin de son neveu qu'il n'avait lui-même, s'il faut en croire Auguste Mabru, « *jamais fait d'études en histoire naturelle* » et qu'il était « *étranger à celles de la minéralogie et de la géologie* » (4).

Mais ce n'est que le 1^{er} janvier 1815 que Marie Joseph Achille signera pour son neveu un contrat d'embauche en bonne et due forme. Pour la direction de la mine, il lui promet alors sa vie durant des gages de 4 000 francs par an, le bois nécessaire à son ménage ainsi « *qu'un logement convenable* », au Pechelbronn même, ce qui lui faisait un revenu annuel total de 4 500 francs, en augmentation de 1 500 francs par rapport à son revenu de 1813 (1).

Les conjoints Geynet sommés de déguerpir

Tout alla ensuite très vite. Début 1815, Marie Joseph Achille Le Bel participe à la liquidation, par le notaire Lentz fils de Wissembourg, des successions de Jean Daniel Kraus et de Rosine Barbe Zwickert, les parents de son épouse Salomé Kraus, décédés à la fin de 1811 et de 1814 respectivement. Les terrains de cette double succession, tous situés dans les environs immédiats de Wissembourg, furent répartis en six lots équivalents, puisque les parents Kraus avaient eu quatre filles et deux fils. Ces lots furent tirés au sort le 27 février. Salomé Kraus, épouse Le Bel, eut le troisième, constitué de 36 ares 63 centiares de vignes, de 39 ares 97 centiares de prairies, et de quatre lopins de terre arable de 61 ares 51 centiares au total. Puis, le 19 avril suivant, Salomé Kraus, épouse Le Bel, se vit encore attribuer la somme de 14 839 francs, correspondant au sixième de la valeur des effets mobiliers de la double succession (6) (7).

Rosine (ou Rosette), la dernière des sœurs Kraus, bien qu'encore mineure, eut elle aussi ses parts d'un sixième. Mais l'enchaînement des circonstances a alors voulu qu'elle soit promise à Auguste Mabru, le nouveau directeur des mines et usines du Pechelbronn. Il fallait donc que

Jean André Geynet et son épouse Rosalie quittent le château du Pechelbronn au plus vite, afin de faire de la place aux futurs conjoints. Ce qui fut arrangé le 6 mars 1815, au plein milieu de la liquidation de la succession Kraus, devant le même notaire Lentz fils de Wissembourg.

Ce jour-là, Marie Joseph Achille rachetait en effet aux conjoints Geynet la moitié qui leur appartenait dans le domaine, la mine et la manufacture. Cette moitié fut évaluée à la somme de 100 000 francs, dont Achille paya 28 000 francs avant la passation de la convention de rachat. Il paya comptant les 72 000 francs restants, tout de suite après, à la vue du notaire Lentz, mais sous la forme de « *différents effets de commerce* », sans autre précision.

Marie Joseph Achille devenait ainsi le seul et unique propriétaire du domaine, puisque les époux Mabru de Clermont-Ferrand avaient renoncé à leur propre tiers dès le 28 juin 1801 (8). Par la même occasion, Marie Joseph Achille anéantissait ce 6 mars 1815 la société d'industrie et de commerce, qui avait existé entre lui et Jean André Geynet. Il en gardait les registres. Il en reprenait aussi les dettes, dont celle de 2 500 francs dont Rosalie Le Bel, épouse Geynet, avait hérité pour un tiers en 1789, au décès de son père Antoine Le Bel.

Cette moitié du domaine concernait la maison de maître, le bâtiment logeant les ouvriers, les ateliers, les jardins, les granges, les écuries, les remises, les étables et tout ce qui en formait l'enclos. Elle incluait tous les biens de quelque nature qu'ils soient qui avaient été acquis et cultivés en commun, y compris ceux que les conjoints Geynet avaient acquis en leur propre nom. En conséquence, les conjoints Geynet devaient remettre à Achille Le Bel, si ce n'était pas déjà fait, tous les contrats d'achat qui s'y rapportaient, « *ainsi que ceux de la manufacture, maisons et biens et de la concession des mines* ».

Dans cette moitié étaient également compris tous les outils et ustensiles de la mine et usine, les instruments aratoires, les chevaux, bestiaux et animaux quelconques, les pailles, les semences, grains, fourrages et denrées de quelque nature qu'ils soient, tous les meubles et effets mobiliers. Les conjoints Geynet ne conservaient que « *les effets mobiliers et meubles meublants à eux propres* », qu'ils avaient dans leurs appartements de la maison commune du Pechelbronn. Enfin, ils devaient avoir déguerpi le 13 mars suivant, soit à peine sept jours plus tard (6).

Deux mois après, le 2 mai 1815, Auguste Mabru et Rosette Barbe Kraus signaient leurs propres conventions matrimoniales devant le même notaire Lentz, en présence de toute la tribu réunie. Étaient donc présents : les conjoints Marie Joseph Achille Le Bel, les deux frères de Rosette (Daniel et Philippe Kraus) ainsi que ses deux autres sœurs avec leur mari, MM. Louis Westercamp, notaire à Wissembourg, et Nicolas Henri Piché, chevalier de la Légion d'honneur et capitaine retiré à Wissembourg. Même Marie Anne Charlotte Le Bel, veuve Mabru et mère du futur conjoint, en dépit de ses cinquante ans, avait fait le voyage (ce sera son dernier périple en Alsace) depuis Clermont-Ferrand. Mais de conjoints Geynet, point, signe d'une rupture complète (7).

Marchand de bois à Woerth

Jean André Geynet s'installa alors à Woerth, avec Rosalie Le Bel et leurs enfants, dans l'aile ouest de l'ancien château des comtes de Hanau-Lichtenberg, aujourd'hui Musée de la bataille du 6 août 1870. Il s'y établit marchand de bois, se fixant ainsi définitivement dans ce qui semble avoir été son occupation favorite. Bien des choses resteraient sans doute à

découvrir sur cette activité, qu'il mena d'ailleurs pendant quelque temps en association avec son fils aîné Auguste.

Jusqu'en 1821 au moins, il est en phase ascendante, de largesses financières et d'acquisitions foncières.

* Le 17 janvier 1815 (donc encore pendant la Première Restauration et avec la seule qualité de maire de Lampertsloch), il rend service à son collègue Georges Schnepf, maire de Mitschdorf, en acceptant d'avancer à l'épouse de celui-ci, née Elisabeth Wendling, 3 255 francs, qui est le montant auquel elle avait adjugé le 1^{er} décembre précédent à huit particuliers de Morsbronn quatorze pièces de terre qu'elle possédait ban de Morsbronn. Ces 3 255 francs, Geynet les versa en deux fois : 638,22 francs avant ce 17 janvier, puis 2 616,75 francs ce 17 janvier. Mais nous ignorons s'il sut se faire rembourser par ces huit adjudicataires (9).

* Le 23 mars 1819, les époux Geynet rachètent de Jean Jacques Eschenbrenner, chef de bataillon retraité, et de son épouse Louise, née Trautmann, de Woerth, une maison à deux étages, située à Woerth, faisant partie du premier lot du ci-devant château de la bourgade. Cette propriété, que les vendeurs avaient acquise en décembre 1800, comprenait une cour derrière la maison et un jardin, ainsi qu'une entrée devant la maison. Par devant, elle était délimitée par la rue dite *Mühlgasse*, et par derrière par un chemin commun entre les deux autres propriétaires du ci-devant château, Frédéric Bricka et Philippe Henri Trautmann. Le prix en fut fixé à 7 000 francs. Jean André Geynet l'honora au moyen de trois lettres de change, payables à Strasbourg, à la maison de commerce de Philippe Jacques Franck, banquier. La première de mille francs pouvait être retirée le 1^{er} octobre suivant ; la deuxième, de 3 000 francs, le 1^{er} octobre 1820 ; et la dernière, de 3 000 francs, au 1^{er} octobre 1821 (10). Comme l'acquisition a été conclue par les deux conjoints Geynet, il faut supposer que la maison devint ensuite leur résidence.

* Le 21 juin 1819, Jean André Geynet seul rachète de Daniel Staat, tanneur à Woerth, pour 2 500 francs, une maison à rez-de-chaussée à un étage, située à Woerth et comprenant une cour, une grange ainsi qu'un jardin potager, mais non la cave voûtée se trouvant sous cette maison et qui appartenait alors à la veuve de Frédéric Embser. Il s'y ajoutait un jardin verger, situé près de cette maison, de 15 ares de superficie environ. Ces deux propriétés, que les époux Staat possédaient depuis juin 1818, faisaient également partie du ci-devant château de Woerth.

De ces 2 500 francs, Jean André Geynet dut payer 800 francs à Jacques et Geoffroi Staat, les deux frères mineurs du vendeur, et ce le jour de leur majorité ou de leur établissement. Mais il pouvait également être tenu de les leur avancer s'ils en avaient besoin pour payer leurs frais d'apprentissage. Les intérêts de ces 800 francs, par contre, devaient être versés à leur père Henri Staat, usufruitier de l'immeuble.

Jean André Geynet dut en payer 800 autres francs au père Henri Staat, puisque le vendeur lui devait encore cette somme. Les intérêts de ces 800 francs, par contre, devaient être versés au vendeur Daniel Staat. Jean André Geynet devait verser une troisième part de 328,09 francs à Sophie Staat, mariée au menuisier Louis Keller de Woerth. Il restait donc 571,91 francs, que Jean André Geynet paya au vendeur. Jean André Geynet, enfin, devait laisser le père Henri Staat dans la chambre dont il était l'usufruitier, avec le droit d'y cuire ses repas. Cette chambre avait vue sur la maison de Charles Trautmann (10).

* Le 27 septembre 1819, Jean André Geynet achète pour 180 francs de Jacques Boeckel, tonnelier à Woerth, une pièce de vigne d'environ 8 ares, située ban de Woerth, canton *Herrenberg*. Il promet d'en payer le premier terme à la St-Martin de 1819, et le second à la St-Martin de 1820, avec les intérêts (11).

* Le 4 octobre 1819, Jean André Geynet tente d'acquérir une coupe de bois de 5 ha 51 ares située canton *Otterwinckel*, ban de Biblisheim, que la veuve de Joseph Saglio avait mise en adjudication publique en son château de Biblisheim. Il en fut le premier enchérisseur à 6 612 francs. Trois autres candidats tentèrent de le contrer, Benoît Merkel, cultivateur à Durrenbach, ainsi que les négociants Lauer et Popp de Haguenau. Il eut le dernier mot à 8 050 francs, mais la veuve annula la vente, estimant qu'elle n'avait pas atteint la valeur de la coupe (11).

* Le 11 juin 1820, il acquiert par adjudication publique à Woerth deux lots (l'un à 60 francs, l'autre à 70 francs) de foin et regain des prés appartenant, ban de Woerth, à Jean Trautmann, tanneur dans le chef-lieu de canton (12).

* Par procuration sous seing privé du 1er août 1820, enregistrée à Woerth le 23 janvier 1821, il charge Michel Schneider, instituteur à Froeschwiller, de recouvrir tous les marchés de bois qu'il avait portés dans un état général. A ce titre, l'instituteur Schneider recouvrera le 2 mai 1827 588,85 francs du garçon tonnelier Joseph Morang de Durrenbach (13). Mais il n'alla pas jusqu'au bout de sa mission, puisque nous le retrouverons au début de 1828.

* Le 11 novembre 1820, Jean André Geynet rachète de Michel Saglio, propriétaire à Walbourg, pour 3 000 francs, le corps de biens dit *Boeschel*, ban de Woerth, d'environ 3 ha 18 ares 28 centiares de superficie. Corps de biens que le vendeur avait acquis par adjudication en octobre 1813, lorsque les biens communaux durent être vendus pour couvrir les dépenses militaires de Napoléon Ier. Mais Jean André Geynet (déjà à court de liquidités ?) ne put payer ces 3 000 francs comptant. Il promet de les régler en quatre termes : le premier de 300 francs au 11 novembre 1821, et les trois autres de 900 francs à la St-Martin des années suivantes (14).

* Le 25 mars 1821, au cabaret Müller de Goersdorf, il adjuge dix lots de prés, sur trente-deux, de 12 à plus de 18 ares de superficie chacun, soit 1 ha 63 ares au total, provenant d'un autre corps de biens, situé canton *Unterallmend* à Goersdorf, que Michel Saglio avait pareillement acquis en octobre 1813. Cette décuple adjudication coûta à notre marchand de bois 7 500 francs, soit 750 francs en moyenne par lot (14).

* Le 18 mai 1821, il signe, chez lui, le contrat de mariage de sa fille Marie Catherine Victorine avec Pierre Louis Ignace Sadoul, jeune médecin à Woerth. Ce que nous détaillerons plus loin (15).

A la poursuite des impayés

Nous retrouvons la trace de Jean André Geynet cinq ans plus tard, lorsqu'il se met à réclamer le règlement des impayés de ses clients. En 1826, il avait ainsi assigné devant le tribunal de première instance de Wissembourg trois sabotiers d'Uberach (Georges et Jacques Bertrand ainsi que Jacques Foissel) pour qu'ils lui paient la somme de 356,76 francs qu'ils lui devaient encore pour du bois qu'il leur avait vendu dans une coupe du canton *Kuttlern* de la forêt royale de Haguenau et que son garde-coupe Antoine Riebling d'Eschbach leur avait livré en

1825. Les sabotiers ne faisant aucune objection, le tribunal les condamna à payer cette somme avec les intérêts de 6 % (16).

Le 15 décembre 1826, Jean André Geynet assigna ensuite devant le tribunal de Wissembourg son ancien garde de coupes Joseph Heim, de Walbourg, pour « *différentes sommes* » que celui-ci lui devait encore. Mais Heim contesta son décompte et formula d'autres prétentions. Le 22 décembre suivant, le tribunal demanda donc à Steinbauer, le juge de paix du canton de Woerth, d'arbitrer leur différend et de tenter leur conciliation (16). Mais l'affaire ne pourra être jugée que bien plus tard. Le 27 novembre 1828, le tribunal de Wissembourg entendit ainsi l'avis du juge de paix Steinbauer et ordonna que le différend soit arbitré par le jurisconsulte Boell de Wissembourg (17).

Jean André Geynet avait également assigné le garde coupe Nicolas Heim de Durrenbach pour un autre impayé. Mais celui-ci opposa des contre-prétentions, ce qui amena le tribunal de Wissembourg à demander le 22 décembre 1826 un décompte entre les deux parties. Le jugement fut donc reporté à quinzaine (16), mais ne pourra être prononcé que le 7 mai 1829 (voir plus loin).

Le 1^{er} décembre 1826, Jean André Geynet assigne encore Philippe Embser, meunier à Woerth, pour que celui-ci lui paye la somme de 552 francs pour les 2 000 jantes de roues qu'il lui avait livrées les 5 et 7 août précédents. Mais devant le tribunal de Wissembourg Embser déclara le 22 décembre, qu'il avait en réalité acheté et payé comptant ces 2 000 jantes à Auguste Geynet, le fils de Jean André. La cause fut donc remise au mois suivant (16).

Le 11 avril 1827, le tribunal de Wissembourg condamna ensuite les frères Georges et Joseph Lacroix, sabotiers à Uberach, à payer à Jean André Geynet la somme de 175,37 francs, qu'ils s'étaient engagé à lui verser en deux termes (les 20 septembre et 20 décembre 1826) pour différents bois qu'il avait livré à leur fabrique de sabots (17).

Jean André Geynet réclama également une somme non précisée à Jean Irr, laboureur à Durrenbach, pour prix de bois que celui-ci lui avait acheté pour le revendre. Mais le 12 mars 1828 le tribunal de Wissembourg se déclara incompétent (18).

Les cessions de 1826

Au début de 1826, Rosalie Le Bel fait ensuite son apparition aux côtés de son époux pour des transactions devant notaire. Tous deux se voient alors dans l'obligation de céder en catastrophe des biens que Jean André Geynet avait acquis, un peu trop hâtivement, cinq ans auparavant. Le 17 janvier, ils cèdent ainsi à Philippe Embser, meunier à Woerth, les prairies de l'*Unterallmend* de Goersdorf, que notre marchand de bois avait rachetées par enchères publiques à Michel Saglio le 15 mars 1821. Mais ils n'en obtiennent que 780 francs, alors que Jean André Geynet les avait adjugées 7 500 francs ! Embser dut promettre de régler ces 780 francs directement à Michel Saglio, preuve qu'en cinq ans Geynet n'avait pu honorer le moindre centime de ces 7 500 francs (19).

Un mois plus tard, le 19 février 1826, le couple Geynet met en adjudication le corps de biens du *Boeschel* à Woerth, que Jean André avait racheté 3 000 francs à Michel Saglio le 11 novembre 1820. Ils l'avaient divisé en 26 lots, mais Jean André en garda les quatre premiers,

estimant qu'ils n'avaient pas été assez enchéris. Les 22 autres lots, cédés à 3 305 francs, purent heureusement couvrir le prix d'origine (19).

Le couple Geynet réussira à vendre le reliquat de quatre lots deux mois plus tard, le 12 avril 1826, pour 780 francs payés comptant (donc un très bon prix), à Dorothee Bulmann, veuve de Philippe Jung, cultivateur au hameau d'Elsasshausen, qui en était déjà riveraine et qui les réserva à ses trois enfants, Philippe, Dorothee et Catherine, chacun pour un tiers (20).

Parallèlement, Jean André Geynet réussit tout de même à éteindre quelques dettes. En avril et mai 1824, huit particuliers lui donnent ainsi mainlevée d'inscriptions au bureau des hypothèques de Wissembourg, pour des ventes qu'ils lui avaient faites en 1817, 1818 et 1819. Ces huit particuliers sont, dans l'ordre chronologique :

- François Antoine Scherer, propriétaire à Woerth, le *24 avril 1824*, pour un contrat de vente du 19 juillet 1817 ;
- Jean-Jacques Eschenbrenner, chef de bataillon retraité à Woerth, et Louise Trautmann, son épouse, le *25 avril 1824*, pour la vente d'une maison le 23 mars 1819 ;
- Jean Fichter, teinturier et Catherine Dorothee Otto sa femme, de Woerth, le *26 avril 1824*, pour un contrat de vente du 11 mai 1817 ;
- Etienne Hellbringer, maréchal-ferrant à Woerth, le *26 avril 1824*, pour un contrat de vente du 11 avril 1817 ;
- Marie Louise Baldauf, veuve de Valentin Witt, voiturier à Woerth, le *28 avril 1824*, pour un contrat de vente du 6 mars 1817 ;
- Philippe Deesz, maître menuisier à Woerth et Catherine Bricka sa femme, le *28 avril 1824*, pour un contrat de vente du 15 décembre 1816 ;
- Jacques Kobler, cordonnier à Goersdorf, le *29 avril 1824*, pour un contrat de vente conclu le 15 novembre 1818 ;
- Jean Biebel, cultivateur à Preuschdorf, le *24 mai 1824*, pour un contrat de vente remontant au 9 février 1817 (21).

La séparation de biens

Il n'en reste pas moins que, suite à certaines opérations, Jean André Geynet avait une nouvelle fois conduit ses affaires à la faillite. Ce qui amena son épouse Rosalie à réclamer dans le courant du printemps 1826 la séparation de biens par devant le tribunal de première instance de Wissembourg. Elle voulait, disait-elle, *« sauver ses apports »,* vu *« qu'elle s'est engagée pour des sommes très fortes pour la prospérité du commerce de bois que faisait son mari, qu'il a employé une partie de la fortune de son épouse à différentes acquisitions d'immeubles, que la communauté est grevée de dettes, et qu'elle (-même) se trouve menacée de poursuites judiciaires de la part des créanciers de son mari ».*

L'année suivante, à l'audience du 18 juillet 1827, le tribunal prononça cette séparation. Jean André Geynet n'avait pas daigné comparaître et ne s'était pas non plus constitué avoué. Le jugement ordonna que Rosalie Le Bel *« sera et demeurera séparée quant aux biens de son mari et qu'elle jouira conformément à la loi tant des biens qui lui sont échus depuis et qui pourront lui échoir par la suite ».* En conséquence, Jean André Geynet devait lui *« restituer ses apports non existants »* et *« l'indemniser de toutes les sommes pour lesquelles elle s'est obligée avec lui d'avant le mariage et qui sont encore à payer »* (22).

En application de ce jugement, tous les impayés encore dus à Jean André Geynet devaient être versés à Rosalie Le Bel, à présent domiciliée à Haguenau. Comme on pense, celle-ci y veilla avec le plus grand soin. Au début de 1828, elle commença par assigner Michel Schneider, l'instituteur de Froeschwiller (déjà mentionné en 1820), devant le tribunal de Wissembourg, afin qu'il produise sous huitaine un compte fidèle des deniers qu'il avait perçus en tant que garde-vente de Jean André Geynet pour :

- une coupe de 1822 dans le *Grossenwald*,
- une autre coupe de 1822 dans la forêt communale de Reichshoffen,
- deux coupes faites en 1823 et 1824 dans le même *Grossenwald*,
- la coupe extraordinaire faite en 1824 dans la forêt communale de Froeschwiller et tous les autres recouvrements dont l'avait chargés Jean André Geynet. Mais le 21 mars 1828, le tribunal de Wissembourg se déclara incompétent, « *car il ne peut juger des contestations relatives à des actes qui ne seraient pas commerciaux* » (17).

Rosalie Le Bel réclame également de Jean Wernert, laboureur à Durrenbach, ainsi qu'à ses sept frères et sœurs, en tant que héritiers de leur père décédé, un reliquat de 269,21 francs et un autre de 14 francs pour prix du bois vendu et à eux livré en 1819 et 1820, impayé formant au total, avec les intérêts, la somme de 283,21 francs. Mais les assignés se rebiffent, affirmant que cet impayé ne pouvait être imputé qu'à trois d'entre eux : Jean, Antoine et Madeleine Wernert. Le juge de paix du canton de Woerth n'ayant pas réussi à concilier les parties les renvoya le 30 juillet 1828 devant le tribunal de Wissembourg (23).

Autre litige, le 19 novembre 1828. Le tribunal de Wissembourg condamne Joseph Buchert, laboureur à Walbourg, à payer à Rosalie Le Bel le reliquat de 664,85 francs pour prix de bois vendu et à lui livré par Jean André Geynet, avec les intérêts à compter du 15 juin 1826 (24).

Le 16 janvier 1829, Rosalie Le Bel demande encore à condamner Ignace Greiner, cultivateur à Surbourg, à lui payer la somme de 1 000 francs, en sa qualité de garde-vente de la coupe de l'ordinaire de l'année 1826 au canton dit *Zang* de la forêt royale indivise de Haguenau, dont Antoine Diebling d'Eschbach s'était rendu adjudicataire pour et au nom de Jean André Geynet, et dont la moitié avait ensuite été cédée par le même Geynet à Georges Diebling, maréchal-ferrant à Eschbach. Cette somme de 1 000 francs était le reliquat présumé de cette moitié avec l'intérêt. Ignace Greiner consentit à rendre le compte de sa gestion, si bien que les parties s'accordèrent finalement à prendre le notaire Eckert de Woerth pour arbitre. Celui-ci devait établir un décompte détaillé contradictoire, à partir duquel le tribunal se prononcera (17).

Le 7 mai 1829, enfin, le tribunal de Wissembourg réglait le reliquat d'impayé du garde-coupe Nicolas Heim de Durrenbach (déjà mentionné en 1826), pour le façonnage et la vente d'une coupe de 1823 dans la forêt d'Haguenau, canton *Krantzlach*, dont Jean André Geynet avait été l'adjudicataire. Rosalie Le Bel avait estimé ce reliquat à 1 118,05 francs. Mais Heim, lui, soutenait qu'il ne devait plus que 7,05 francs. Se fiant à l'avis d'arbitrage rendu par le juge de paix du canton de Woerth, le tribunal condamna Heim à payer à Rosalie Le Bel ces 7,05 francs et la déboutait du surplus (17).

La descendance

Le couple Geynet eut au total sept enfants, quatre garçons et trois filles. Ce sont :

- Anne Achille, né le 18 août 1795, mais décédé le 24 décembre 1799,
- Alexis Charles Auguste, né le 26 avril 1797,

- Virginie Adélaïde Rosine, née le 30 mai 1799,
- Marie Catherine Victoire, née le 26 février 1801,
- Marie Cécile Clotilde, née le 8 avril 1803,
- Jean Michel Théodore, né le 20 octobre 1804,
- et Paul Alexis André, né le 27 mai 1810.

En 1812, Jean André Geynet était cité comme père de cinq enfants seulement. Un second d'entre eux avait donc succombé entre-temps, mais qu'il ne nous pas été possible d'identifier. Quelques éléments biographiques peuvent être donnés pour deux des héritiers survivants :

• **Alexis Charles Auguste**, l'aîné, né en 1797, fut un temps marchand de bois avec son père. Le 22 décembre 1826, lors d'une audience du tribunal de première instance de Wissembourg, Philippe Embser, meunier à Woerth, prétendra ainsi avoir acheté et payé comptant 2 000 jantes de roues à Auguste Geynet, et non pas à son père (16).

Alexis Charles Auguste Geynet épousera à Toul Catherine Pernot, dont il eut cinq enfants. Parmi eux : Eugénie Clarisse, née à Toul, laquelle a épousé Casimir Colombain à Sarreguemines. Sa fille Eugénie Anna Colombain, née à Sarreguemines en 1858, est décédée à Paris en 1946. Elle était institutrice et avait épousé François Henri Humblot. Ils ont eu deux enfants, dont le père de Michèle Scher, née Humblot, installée aujourd'hui à Naples, dans le sud-ouest de la Floride, d'où elle a écrit en avril 2004 à Liliane Godat-Chanimbaud, l'auteur des deux ouvrages sur les frères Mabru, pour être renseignée sur Jean André Geynet, son lointain aïeul du Pechelbronn.

• **Marie Catherine Victoire (ou Victorine)**, la seconde fille de Jean André Geynet, née le 26 février 1801, épouse en 1821, à l'âge de vingt ans, Louis Pierre Ignace Sadoul, 26 ans, né à Epfig en 1795, et médecin cantonal à Woerth depuis 1818 ou 1819.

Le contrat de mariage fut conclu le 18 mai 1821 par devant le notaire Funck de Woerth, « *en la maison* » du marchand de bois, mais sans aucun représentant de la belle-famille. Pierre Louis Ignace Sadoul, en effet, était seul, tandis que sa fiancée n'était accompagnée que de ses parents, pendant que les deux témoins réglementaires avaient été requis d'office. Il s'agit du juge de paix Steinbauer et de Jean Hess, le percepteur. Tout cela peut trahir un certain isolement social ou alors une nécessité de se hâter.

Par ce contrat, les futurs époux ne mirent en commun que les biens meubles et immeubles acquis pendant la durée de leur union. Tout ce qu'ils apportaient en mariage ou ce qui leur échoira par la suite par donation, succession, legs ou autrement « *restera donc propre et personnel à chacun d'eux* ». Les parents Geynet constituaient en dot à leur fille un trousseau en linges, lits et meubles estimé à 3 000 francs ainsi qu'une somme de 15 000 francs, dont 3 000 francs comptant, soit 18 000 francs au total, qui devaient être remis aux mariés la veille de la célébration de leur mariage. De son côté, le médecin Sadoul n'apportait que sa bibliothèque et son dépôt de médicaments, le tout estimé à mille francs (15).

Le jeune couple put bientôt s'installer dans l'aile ouest du château de Woerth, que Jean André Geynet avait racheté à Jacques Eschenbrenner et qu'il donnera ensuite à son gendre. Louis Pierre Ignace Sadoul avait fait ses études de médecine à Strasbourg et soutenu sa thèse en 1817 sur les anévrismes du cœur. Il décédera à Woerth en 1863 et son épouse en 1891. Leur fils Louis (1822-1894) sera également médecin à Woerth (25).

Pour autant, les ponts n'étaient pas rompus avec les Boussingault. Le 7 janvier 1835, Louis Pierre Ignace Sadoul sera ainsi l'un des trois témoins du mariage, en la mairie de Lampertsloch, de Jean Baptiste Boussingault avec Adèle Le Bel (la fille de Marie Joseph Achille Le Bel), dont il était le cousin germain par alliance (26).

A la veille de sa mort, le Dr Louis Sadoul sera également témoin, avec son fils Louis, le 4 septembre 1861, au Liebfrauenberg, du contrat de mariage de Berthe Gabrielle, la fille de Jean Baptiste Boussingault, avec Jules Gustave Holtzer, directeur des forges d'Unieux, près de St-Etienne (27).

Le Dr Sadoul était le conseiller général du canton de Woerth, non hostile aux orientations de Napoléon III. A ce titre, il fut donc nommé en 1852 par le préfet du Bas-Rhin à la chambre consultative du Comice agricole de l'arrondissement de Wissembourg, à la place de Louis Frédéric Achille Le Bel, qui avait « *refusé d'adhérer aux formes de gouvernement du Prince président de la République* », et qui pour cette raison avait également démissionné de ses fonctions de maire de Lampertsloch (28).

Le Dr Louis Sadoul décéda à Woerth le 8 mars 1863, à 68 ans, « *d'une assez longue maladie* ». *Le Courrier du Bas-Rhin* écrira trois jours plus tard qu'il avait exercé son art « *avec beaucoup de distinction pendant plus de 46 ans. Son dévouement pour les malades, la droiture et l'honorabilité de son caractère ainsi que la noblesse de ses sentiments lui ont valu l'estime et les regrets de tous ses concitoyens* ». ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

(1) AN : F14 8142.

(2) « *Dires de M. A. Mabru, directeur de la mine de Bechelbronn par suite de l'expertise du 26 septembre 1816* », Bechelbronn, le 28 septembre 1816. Arch. du Musée du pétrole de Pechelbronn, très aimablement communiqués par M. Daniel Rodier, des Amis du Musée du pétrole.

(3) « *Observations de M. A. Mabru sur la redevance proportionnelle de la mine de pétrole de Bechelbronn (exercice 1815)* » ; même provenance.

(4) AN : F14 8142, Observations par A. Mabru sur la demande en opposition du 13 mai 1839 formée par Fréd. Wolf d'Oberbetschdorf.

(5) Référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(6) ABR : 7E67.1/84

(7) ABR : 7E67.1/85.

(8) ABR : 7E57.1/21.

(9) ABR : 7E69.1/34.

(10) ABR : 7E69.1/40.

(11) ABR : 7E69.1/41.

(12) ABR : 7E69.1/42.

(13) ABR : 7E69.2/33.

(14) ABR : 7E69.1/43.

(15) ABR : 7E69.1/44.

(16) ABR : U999.

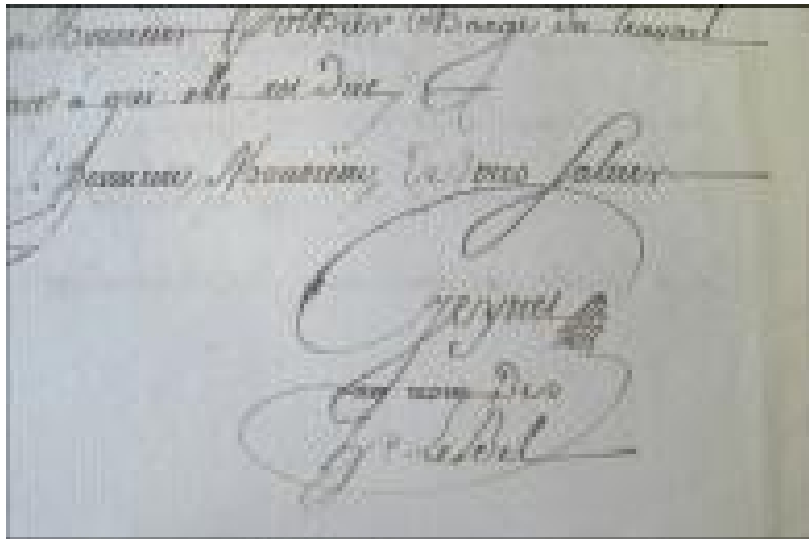
(17) ABR : U1000.

(18) ABR : ABR : U615.

(19) ABR : 7E69.1/50.

(20) ABR : 7E69.1/51.

- (21) ABR : 7E69.1/48.
 (22) ABR : U614.
 (23) ABR : U2214.
 (24) ABR : U615.
 (25) Jean Sadoul : « Une famille méridionale en Alsace du nord », revue *L'Outre-Forêt*, n° 28 (4^e trim. 1979), p. 53-59.
 (26) Etat civil de Lampertsloch.
 (27) ABR : 7E67.2/139.
 (28) François Igersheim : « Politique et administration dans le Bas-Rhin (1848-1870) », Presses universitaires de Strasbourg 1993, p. 253.



Jean André Geynet signe au nom des héritiers Le Bel (photo JCS).



Jean André Geynet signe, aux côtés de Marie Joseph Achille Le Bel, au nom de son épouse Rosalie Le Bel, soeur du précédent (photo JCS).